



**SPÉCIAL
SÉRIES
D'ÉTÉ**



LE MATCH Karl Marx vs Thierry Marx

VACANCES SACRIFICIELLES... ...avec des potes dans la dèche

BOBARDS D'ÉTAT

Le nuage de Tchernobyl

CHAMONIX Le Disneyland des cimes !

TWITTER-FACEBOOK LES PORTE- FLINGUES DE LA MACRONIE

IMPÔTS

LE GRAND

BORDEL

Salariés, fonctionnaires, retraités, petits patrons... LES SURPRISES DU PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE



BORDEL



Panacée budgétaire pour certains, usine à gaz démagogique pour d'autres, le prélèvement à la source a été envisagé durant chaque présidence. Mais pour les contribuables, les employeurs et les fonctionnaires, il promet surtout d'être un sacré bazar. **PAR NICOLAS PRISSETTE**



Comment est-ce possible ? Les assistantes maternelles, femmes de ménage et autres employés à domicile l'ont appris au moment de partir

en vacances : ils risquent de payer deux fois leurs impôts en 2020 ! Une première fois chaque mois, à partir de janvier, sur leur feuille de paie, avec le prélèvement à la source. Et une seconde en septembre, au titre des revenus de 2019... Pas moins de 250 000 foyers fiscaux sont concernés. L'enfer pavé de bonnes intentions ! Pour eux, Bercy a décidé de reporter d'un an la mise en place de la retenue à la source, le temps de créer une plate-forme de paiement qui simplifiera les formalités des particuliers employeurs et de leurs salariés. Du coup, les nouveaux n'auraient rien à payer l'an prochain, mais passeraient deux fois à la caisse ensuite. L'initiative est louable, certes, mais elle est si tardive et brouillonne... Et il n'est pas sûr que cette disposition voie le jour : elle pourrait être anticonstitutionnelle, au motif qu'elle engendre une inégalité devant l'impôt avec les autres salariés, notamment les employés de maison payés par une entreprise prestataire. « Je préfère que l'on prenne un ou deux ans pour aboutir à un process stable plutôt que de bricoler un système inconfortable », clame Marie-Béatrice Levaux, présidente de la Fédération des particuliers employeurs. Le ministre des Comptes publics, Gérard Darmanin, a dû s'engager à trouver une solution pour la rentrée, lors de l'examen de la prochaine loi de finances.

Quel bazar ! A moins de six mois de sa mise en œuvre, le chantier titanesque de l'impôt à la source, pourtant mené par l'élite de la

fonction publique, est miné par les tuyaux percés et les câbles sectionnés. Après l'annonce du report pour l'emploi à domicile, la CPME, la Confédération des PME, s'est empressée de réclamer la même faveur, évidemment. Les petits patrons tempêtent contre le dispositif, accusé de leur coûter du temps et de l'argent. Sans oublier le traitement des revenus exceptionnels des indépendants, contesté, qui tourne à l'usine à gaz. « Notre objectif et notre énergie, nos pensées quotidiennes, doivent être tournés vers la réussite du prélèvement à la source », a demandé Gérard Darmanin aux cadres de sa maison le 11 juillet. Tout n'irait pas comme sur des roulettes donc...

«Choc psychologique»

Et dire que la réforme devait être prête le 1^{er} janvier dernier, date initialement prévue par le précédent gouvernement, celui-là même qui l'avait engagée. L'ancien ministre de l'Economie Michel Sapin se dit « surpris » par les derniers rebondissements sur l'emploi à domicile et répète que tout était en place. Son ex-collègue du Budget Christian Eckert aussi : « Je suis assez étonné. On m'avait assuré que c'était opérationnel. » C'est de bonne guerre. Lorsqu'ils quittent leurs postes en mai 2017, les deux socialistes pensent laisser à leurs successeurs un dossier bien ficelé sur le plan technique. D'ultimes tests ont lieu à l'été 2017, les

innombrables écueils paraissent identifiés. En témoignent les centaines de pages des différents rapports publiés par Bercy. Mais, à mesure que l'échéance approche, le stress monte sur la robustesse du dispositif.

Le principal inconvénient, de taille, reste politique : en janvier prochain, 16 millions de foyers imposables vont découvrir des feuilles de paie amputées et des pensions à la baisse. Quand bien même l'impôt ne changerait pas sur l'ensemble de l'année (le calcul n'est pas modifié), tout le monde ignore l'ampleur de ce « choc psychologique » et ses effets sur l'opinion, ainsi que sur la consommation et l'épargne. Cette raison a conduit le président de la République à repousser d'un an la mise en application du dispositif, au prétexte officiel de travaux complémentaires. Emmanuel Macron voulait en réalité donner sa chance à un mouvement inverse sur le bulletin de salaire. Promesse de campagne, la ristourne des cotisations sur la feuille de paie intervient en janvier 2018. Or, si l'impôt à la source était arrivé en même temps, beaucoup de Français auraient constaté non pas une hausse du net à payer, mais une baisse. Eckert croit que le chef de l'Etat a aussi hésité à annuler la réforme Hollande : « Il a tergiversé sur le fond. Au début du quinquennat, j'ai questionné les membres du gouvernement. Ils ne savaient pas s'ils »

INCONVÉNIENT MAJEUR DE CETTE RÉFORME : EN JANVIER, 16 MILLIONS DE FOYERS IMPOSABLES DÉCOUVRIRONT DES FEUILLES DE PAIE ET DES PENSIONS À LA BAISSE.

► *appliqueraient cette réforme. Je pense qu'ils étaient sensibles à l'hostilité des patrons.*

Le « choc psychologique » annoncé fait trembler la majorité. Elle a déjà subi le contrecoup politique de la CSG sur les retraités imposables (même si, c'est rarement dit, leur taux reste inférieur à celui des actifs). L'exécutif a eu beau expliquer aux seniors qu'ils s'y retrouveraient avec la suppression de la taxe d'habitation, le calcul d'épiciers n'a pas fait mouche. Les retraités seront aux premières loges pour l'impôt à la source. *Bis repetita ?*

Michel Sapin n'y croit pas : « L'idée du "choc psychologique" est fausse. La moitié des gens ne paient pas l'impôt sur le revenu, 60 % des autres sont mensualisés sur dix mois aujourd'hui, sur douze demain, le prélèvement se fera en fin de mois et non plus au milieu. » Gérard Darmanin, qui joue sa crédibilité de ministre sur ce dossier, va répétant que les Français sont favorables à ce changement.

Ce n'est pas tout. D'autres bombes à retardement se cachent dans ce projet. Les contribuables qui bénéficient de crédits ou de réductions d'impôt récurrents vont avancer de l'argent avant d'être remboursés (hormis pour l'emploi à domicile qui bénéficiera d'une avance). Pas très agréable.

EN 2012, LE CONSEIL DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES (QUI DÉPEND DE LA COUR DES COMPTES) AVAIT CONCLU QUE CETTE RÉFORME NE PRÉSENTAIT QU'UN INTÉRÊT "LIMITÉ".

Par ailleurs, un risque de « surprélèvements », dicit l'Inspection des finances, existe pour les nouveaux salariés et ceux qui ont plusieurs employeurs. Comment réagiront-ils ? En outre, les propriétaires bailleurs (4,6 millions de foyers) et les personnes qui perçoivent une pension alimentaire – populations sensibles – paieront par avance.

Une mesure politicienne

Tout est sous contrôle, vraiment ? Les meilleurs cerveaux de la République divergent. L'Inspection générale des finances estime que la retenue à la source va coûter 3 milliards d'euros en sus aux Français, par un meilleur recouvrement de l'impôt et une collecte anticipée des fruits de la croissance. Au contraire, la Cour des comptes redoute, elle, une perte de 2 milliards d'euros pour l'Etat, à cause

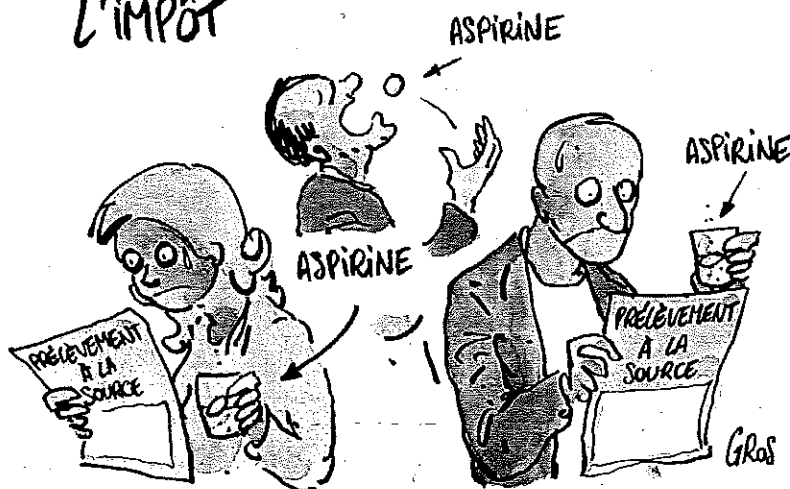
des difficultés de mise en œuvre... Autant frotter une boule de cristal.

Comment en est-on arrivé là ? Emmanuel Macron a hérité d'une réforme voulue par son ancien ami François Hollande pour des raisons politiciennes. En 2015, le président socialiste décide de réanimer un vieux serpent de mer qui navigue dans les cartons du fisc depuis les années 60. Il va utiliser le prélèvement à la source pour tenter de ressouder sa majorité. Ce projet est, sur le papier, une étape nécessaire vers la fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu, la grande réforme fiscale rêvée par la gauche, martingale des « frondeurs ». Hollande n'a jamais sérieusement envisagé de l'engager, tout en l'évoquant à demi-mot. Mais le prélèvement à la source peut faire croire qu'il le fera lors d'un second mandat. Le groupe PS va ainsi voter le texte comme un seul homme – ça ne changera rien au destin du chef de l'Etat.

« Le prélèvement à la source avait déjà été étudié sous Jean-Marc Ayrault, raconte Christian Eckert, alors rapporteur du budget à l'Assemblée nationale. Il m'avait convié à des réunions à Matignon parce que j'étais pour. Mais les ministres de l'époque, Moscovici et Cazeneuve, ainsi que Macron [alors secrétaire général adjoint de l'Elysée] et les hauts fonctionnaires de Bercy étaient contre. » L'ancien Premier ministre tentera de lancer une réforme fiscale en novembre 2013, que François Hollande enterre alors en quarante-huit heures.

De fait, l'impôt à la source n'apparaissait pas comme une urgence. Sur le plan technique, ses objectifs sont atteints, peu ou prou, par d'autres moyens : la mensualisation s'étend, la déclaration préremplie a fait chuter la fraude, le paiement par prélèvement est en plein boom. Par ailleurs, les économies budgétaires sont au rendez-vous, l'informatisation permettant à Bercy de réduire ses effectifs tous les ans. En 2012, un rapport du Conseil des prélèvements obligatoires (qui

L'ÉGALITÉ DEVANT L'IMPÔT



dépend de la Cour des comptes) avait conclu que cette réforme ne présentait qu'un intérêt « limité ».

Qu'importe ! Pour François Hollande, l'enjeu est ailleurs. Il recolle (vaguement) les morceaux avec le PS et divise (un peu) la droite. Au parti Les Républicains, les experts du budget choisissent de s'y opposer, au motif que la mesure tracasse les entreprises (ce sont elles qui effectueront le versement au fisc), après l'avoir défendue au nom de la modernité. Une position qu'ils maintiennent à ce jour. « *Il y a dix ans, j'étais pour. Aujourd'hui, ce n'est plus le bon système. Les socialistes se sont entêtés parce que c'était une manière de montrer qu'ils réformaient. Je le dis amicalement à l'exécutif actuel, c'est une erreur politique et technique* », assume Gilles Carrez, ancien rapporteur du budget. La droite s'est rangée aux arguments du Medef et des PME un peu vite. « *La vraie raison de l'hostilité des entreprises, c'est qu'elles redoutent d'avoir des salariés plus revendicatifs puisqu'ils vont se trouver moins payés. Leur grief sur le poids administratif du logiciel de paie n'est pas le sujet majeur* », nuance Alain Lambert, ministre du Budget sous Jacques Chirac et notaire de formation.

Un Graal pour le fisc

Historiquement, la plupart des gouvernants de droite et de gauche se sont ralliés à ce projet ardemment défendu par l'élite de la technocratie française. Dans les années 60, la Direction générale des impôts (DGI) en avait fait sa priorité absolue pour traquer la fraude et prouver son efficacité. « *C'était une autre époque, les recoupements entre les bordereaux des employeurs et les déclarations sur papier se faisaient à la main, on pouvait faire semblant de se tromper...* » raconte Michel Taly, ancien directeur de la législation fiscale, qui enrage aujourd'hui de voir les débats tronqués. Humiliation suprême pour la crème des énarques, dont la DGI est l'imprenable bastion, >



L'OPACITÉ DES COMPTES

J'ai vu le cabinet de Bruno Le Maire ainsi que le directeur de la législation fiscale sur la question de l'exit tax, et telle sœur Anne, je n'ai rien vu venir », se lamente le député LREM Joël Giraud. Ce n'est pas une première pour le rapporteur général du budget. Las, début juillet, il avait fini par pousser la porte de Bercy pour collecter des chiffres. Son poste dévolu à la majorité (donc à un membre de LREM) lui permet en d'effectuer « *un contrôle sur pièces et sur place* ». Car il n'y a pas que l'exit tax qui pose problème. Le ministère de l'Economie semble en pleine crise de rétention... de données. Quid du nombre de retraités modestes pour lesquels la hausse de la CSG ne sera pas compensée par la fin de la taxe d'habitation ? Combien parmi eux disposent de petites retraites ? Les questions du député, posées en vue de

son rapport d'application de la loi fiscale, portaient également sur les mesures visant à corriger l'énorme cadeau de la fin de l'ISF et sa transformation en super-impôt immobilier. Comme la taxe sur les yachts, qui pour l'heure n'a frappé qu'un seul navire... En retour, les services et le cabinet de Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, ont peiné, tardé ou, pis, manqué de bonne volonté pour fournir des réponses. Selon Charles de Courson, député centriste de la Marne, qui fut directeur adjoint de cabinet du ministre il y a trente-deux ans : « *Il faut se battre avec Bercy. Mais c'est une tradition. Le cabinet qui est chargé de répondre aux questions des rapporteurs spéciaux et du rapporteur général rejettent la faute sur les services. Mais ce sont souvent les collaborateurs du ministre qui placent cette mission en bas de*

leurs priorités. »

Confirmation d'Eric Woerth, président LR de la commission des Finances de l'Assemblée qui a disposé du portefeuille du budget sous Nicolas Sarkozy :

« *Bercy n'a jamais envie de donner ses chiffres, peut-être que Joël Giraud se montre-t-il plus mordant ? Pour ma part, j'attends beaucoup de la future cellule de chiffrage de l'Assemblée.* »

Dans une tribune publiée dans *le Monde* en avril dernier, des députés issus de tous les groupes parlementaires demandaient la création d'un office d'évaluation des politiques publiques au sein de l'Assemblée nationale. Objectif : mettre fin au « *déficit criant de moyens d'évaluation économique et financière du Parlement* ». Un amendement en ce sens a ainsi pris sa place dans le cadre de la réforme constitutionnelle, pour l'heure suspendue. ■ E.M.L.

➤ les « ploucs » de la Sécu (alors en cogestion) ont de bien meilleurs résultats avec les cotisations sociales puisque ce sont les employeurs qui font le versement. La solution : l'impôt à la source, déjà mis en place dans tous les autres pays sauf la Suisse. « C'est devenu le Graal de l'administration fiscale. Elle a toujours trouvé des stratégies et des arguments pour minorer les difficultés à venir », souligne Taly.

Pour parvenir à ses fins, la DGI doit soumettre un rival, son propre frère administratif : le Trésor public. Ses agents collectent les impôts. Ils sont contre le prélèvement à la source, qui rend leurs emplois inutiles. Dans les années 90 et 2000, une pluie de rapports opportuns douche Bercy : le ministère coûte trop cher, travaille mal, est pléthorique... Il faut rationaliser. Sous-entendu : confier les manettes à la DGI. La bataille se durcit sous Jospin, qui est prêt à réformer. Cela donnera deux mois de grève et coûtera son poste au ministre Christian Sautter.

Gros coup de bluff

Plus tard, Jacques Chirac relance le chantier. « Le sujet était de tordre le cou à la comptabilité publique et de se séparer de milliers de fonctionnaires. La retenue à la source consiste à supprimer le percepteur. Mais les arguments étaient ceux de la bonne gestion », rappelle Alain Lambert, ministre du Budget entre 2002 et 2004. Le ministre de l'Economie Thierry Breton va jusqu'à déclarer : « Il suffit d'appuyer sur un bouton. » Le bluff est énorme et on en rigole toujours dans les couloirs du ministère.

Nicolas Sarkozy, élu président, stoppe illico le projet. Passé par le Budget sous Balladur, l'ancien maire de Neuilly n'ignore rien des risques potentiels. « Sarko avait une posture un peu absurde consistant

à prendre le contre-pied absolu de Jacques Chirac. Nous avions poussé à fond pour cette mesure avec Thierry Breton ; ce seul fait l'a conduit à être contre », se désole Jean-François Copé, ministre du Budget pendant deux ans et demi. Mais Sarkozy achève la fusion entre les deux grands services de Bercy qui donne naissance en 2008 à la Direction générale des finances publiques.

Finalement, pour les contribuables, un argument demeure intelligible et pertinent : si les revenus baissent, l'impôt baissera mécaniquement. Chaque année, un foyer sur trois voit ses revenus reculer, et parmi eux 400 000 subissent une chute de plus de 30 %. La mesure les concerne directement et elle va les soulager. C'est l'intérêt majeur et difficilement contestable de la retenue à la source. Il sera aussi possible (comme aujourd'hui) de demander à l'administration de réviser le taux de prélèvement – mais cette facilité est assortie de conditions dissuasives : le foyer devra donner au fisc une prévision juste de ses revenus sur l'année en cours sachant que la baisse d'impôt induite devra dépasser 10 % et 200 € par mois. Si les calculs du contribuable se révèlent inexacts, il sera passible de sanctions. Retenue à la source ou pas, on ne change pas vraiment le fisc, au fond. ■ N.P.



À BERCY, VERTIGE I FONCTION

Traitements numériques, réorganisations en cascade : les agents du ministère de l'Action et des Comptes publics voient leurs carrières et leurs missions bouleversées par la transformation de l'Etat. Dans ce maelström, ils redoutent de perdre pied et d'abandonner un quart des citoyens.

PAR LAURENCE DEQUAY

C'est un paragraphe lapidaire, d'un rapport jugé trop explosif pour être présenté en juillet, qui nourrit les craintes des fonctionnaires pour la rentrée.

En page 34, les experts du groupe CAP 2022, nommés par le gouvernement, préconisent l'éclatement de l'administration fiscale et économique. A leurs yeux, seules la législation fiscale, la politique industrielle, la politique économique et financière, les politiques réglementaires de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes devraient continuer à relever de la tour de contrôle des ministères de Bercy. « Toutes les autres missions pourraient être conduites par des agences : le recouvrement, le contrôle de l'impôt, le conseil aux entreprises, les statistiques, les études économiques, les missions de la Direction générale des douanes et des droits

LE GRAND ES NAIRES

indirects... » Entre ces lignes se joue l'avenir de plus de 60 000 fonctionnaires : 13 000 en charge du contrôle fiscal, 23 000 dédiés au service des particuliers, 20 000 qui œuvrent sur tout le territoire dans 2 532 trésoreries, 4 500 dans les services de publicité foncière... Emmanuel Macron ayant annoncé 50 000 suppressions d'emplois dans la fonction publique d'Etat, ces experts ajustent : « L'administration fiscale a vu ses effectifs diminuer ces dernières années mais des marges de manœuvres subsistent. » Et visent collatéralement... les douaniers. « A moyen terme, le gouvernement s'oriente vers une transformation de l'action publique qui se rapproche de pratiques anglo-saxonnes : des agences en lieu et place d'administrations, une précarisation de la fonction publique », critique François-Xavier Ferrucci de Solidaires Finances publiques, premier syndicat unifié de la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Perte de sens

De fait, même si à court terme le gouvernement ne retient pas toutes les pistes de CAP 2022, l'avènement d'un Etat numérique à la



française chamboule les missions et les carrières des agents de Bercy. L'impôt sur le revenu prélevé à la source, la taxe d'habitation supprimée, 17 000 agents travaillant dans les services des impôts des particuliers vont voir l'essentiel de leurs missions disparaître ! Là où c'est possible, les traitements seront simplifiés. « D'aucuns redoutent de faire partie de la prochaine charrette, la démotivation, le sauve-qui-peut gagnent du terrain, confie une fonctionnaire capée. Ce qui m'importe, toutefois, c'est la façon dont cette transformation sera conduite. Prendra-t-on soin de nous ? »

« Procéder à des contrôles, à la demande d'intelligences artificielles qui détectent des anomalies, sans ancrage local, peut provoquer une perte de sens des missions, anticipe François-Xavier Ferrucci. Le

data mining, c'est intéressant, mais que fait-on derrière ? »

Si les bataillons de Bercy ont un sentiment de vertige, c'est aussi parce qu'ils sont constamment sur le pont depuis l'élection d'Emmanuel Macron. Nombre d'entre eux, officiant dans les services déconcentrés de l'Etat, viennent de déménager pour accompagner la création de grandes régions. Sur ces territoires, dans les départements, leurs DRFIP, DDFIP se démènent pour convaincre les collectivités locales (dont les dépenses de fonctionnement dépassent 60 millions d'euros) de signer ces pactes voulus par le président par lesquels elles limitent leurs dépenses. Deux cent trente sur 322 ont accepté, dans une ambiance tendue. Elles gèrent les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation, se préparent au transfert envisagé de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes, devront réviser les valeurs locatives des locaux d'habitation. Ce n'est pas tout ! Leurs hussards accompagnent la création d'agences comptables dans les grandes collectivités >

**“D'AUCUNS REDOUTENT DE FAIRE PARTIE
DE LA PROCHAINE CHARRETTE.
LA DÉMOTIVATION, LE SAUVE-QUI-PEUT
GAGNENT DU TERRAIN.” UNE FONCTIONNAIRE CAPÉE**

➤ territoriales : une révolution qui abolit la sacro-sainte séparation entre l'ordonnateur d'une dépense et le comptable public chargé de vérifier son utilité. « Avec des risques de clientélisme. Sans qu'on y voie clair sur ces réallocations d'effectifs aux collectivités ! » souligne Ferrucci.

Les agents des ministères de l'Economie et des Finances anticipent aussi les changements de doctrine induits par la loi « Un Etat au service d'une société de confiance » (Essoc). Ce texte, voté en deuxième lecture par le Sénat, introduit un « droit à l'erreur » pour les entreprises qui pourront solliciter un contrôle sur tout ou partie de leur activité ; ce qui, en retour, engage l'administration à ne plus intervenir pendant un an, voire deux, chez elles. Ils développent le conseil juridique et fiscal à la demande, ces fameux « rescrits » - 18 295 opérations en 2016.

Les RH ? Vaste chantier !

Les services des douanes doivent, eux, relever le défi du Brexit. Or, créer une nouvelle frontière, c'est réinventer des procédures, des flux logistiques, déplacer des agents en mettant à profit les nouvelles technologies : drones, objets connectés, blockchain, ces réseaux sécurisés qui vont mailler l'Europe. « La question n'est pas de savoir si ces changements seront positifs ou négatifs, ils seront là, c'est tout », leur a martelé en séminaire leur directeur. Au sein de l'UE, le contrôle est désormais une arme de compétition entre Etats.

Construire le changement pour ne pas le subir ? Cela requiert de la confiance, et une politique RH au top. Or, la confiance a été abîmée par le « fonctionnaires bashing » de la présidentielle, qui a libéré la parole au mépris des réalités. Quant à la seconde, quel chantier ! Secrétaire d'Etat à la Fonction publique, Olivier Dussopt promet à chaque agent le suivi personnalisé de sa carrière, le reclassement exemplaire de ceux dont l'emploi serait supprimé, de nouvelles coopérations entre

directions, ministères, fonctions publiques à l'échelle des bassins d'emploi. Il parle d'or : ces « innovations » figurent déjà dans la loi avec des résultats inégaux, notamment pour les non-cadres, qui pâtissent de services informatiques de gestion RH pas assez subtils pour repérer leurs compétences. « Pour eux, c'est encore la foire au boudin, raconte un initié. Leur promotion dépend en partie de l'éloquence, en comité de direction, du supérieur qui les propose à un avancement ! »

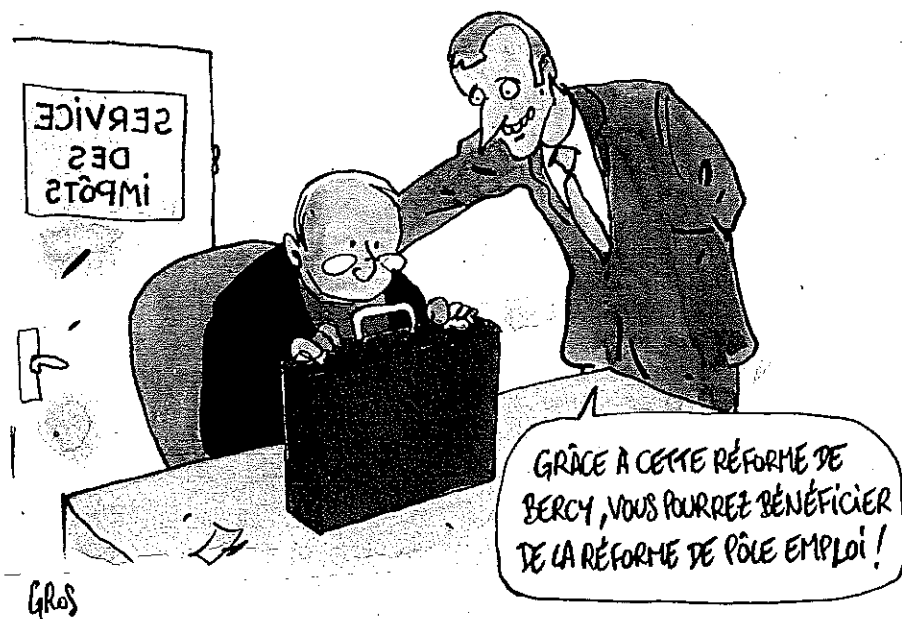
Le gouvernement, cependant, n'en démord pas : la mobilité de la fonction publique de l'Etat (9,3 %) a beau être comparable à celle du privé, il estime qu'il faut booster son « agilité » avec des contrats de mission de six ans ; y compris pour des postes de direction. « Nous comptons déjà

LE GOUVERNEMENT N'EN DÉMORD PAS : LA MOBILITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT A BEAU ÊTRE COMPARABLE À CELLE DU PRIVÉ, IL ESTIME QU'IL FAUT BOOSTER SON "AGILITÉ".

30 % de contractuels dont le contrat de trois ans peut être renouvelé une fois ! s'émue un cadre. Le gouvernement ferait mieux de renforcer notre commission de déontologie fragilisée par son turn over ! »

Les syndicats relèvent aussi que les écarts de primes compliquent les changements de postes. Or, l'exécutif gèle le point d'indice des fonctionnaires pour 2019, pour renforcer leur rémunération au mérite, individuel et collectif. Ce qui, gageons-le, ne va rien simplifier !

Un sujet les préoccupe plus que tout : en France, la montée en puissance de l'Etat 2.0 accroît la fracture numérique entre citoyens à l'aise sur les ordinateurs, avec Internet, et les autres. Selon une étude récente de France Stratégie, 28 % de la population est en difficulté à l'égard du numérique, et 40 % est inquiète à l'idée d'effectuer une démarche en ligne. « Percutés par des réductions d'effectifs, nous ne l'avons pas suffisamment accompagnée dans le remplissage de la déclaration d'impôts sur Internet », déplore Ferrucci. Si à l'avenir, comme le suggèrent les experts de CAP 2022, on accueillait ces citoyens dans des maisons communes de services publics, y résoudrait-on encore leurs problèmes ? Ou se contenterait-on de leur délivrer une information générale ? ■ L.D.



EXCLUSIF

LES VRAIS CHIFFRES DE L'EXIT TAX

La mort d'une taxe destinée à lutter contre l'évasion fiscale n'aura pas des conséquences financières aussi dérisoires que le gouvernement l'a prétendu. La note frôle les 6 milliards d'euros... **PAR EMMANUEL LÉVY**

Circulez, il n'y avait rien à gagner. C'était l'argument brandi par le gouvernement lors de l'annonce par Emmanuel Macron, dans le magazine *Forbes* le 1^{er} mai (décidément, une date à marquer d'une pierre noire pour le chef de l'Etat, depuis l'affaire Benalla), de la suppression du dispositif dit d'exit tax. Cet impôt, remis en selle par Nicolas Sarkozy, visait à dissuader les entrepreneurs français de vendre leur boîte à l'étranger.

Pour justifier sa fin annoncée, Bercy faisait valoir qu'il n'avait rapporté que « quelque 70 millions d'euros » l'an dernier. Argument et chiffre repris en chœur par les médias, validé par l'AFP et béni par *l'Opinion*. Or, un rapport publié en janvier 2018 du Conseil des prélèvements obligatoires, institution associée à la Cour des comptes, évoquait plutôt un rendement de... 803 millions d'euros en 2016, chiffre à l'époque révélé par *Marianne*. Pis, en comptant les créances en suris, nous avions calculé que le gouvernement s'asseyait même sur... 3,5 milliards d'euros potentiels !

Nouveau rebondissement mi-juin, quand le directeur de la législation fiscale, Christophe Pourreau, estimait, devant les députés de la Commission des finances, à 6 milliards d'euros le coût potentiel de

la fin de l'exit tax pour les finances publiques. Interrogé, toujours par *Marianne*, sur ce chiffre lors d'une conférence de presse, le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, s'emportait et désavouait publiquement ce haut fonctionnaire : « Le directeur de la direction de la législation fiscale s'est trompé ! » Fin juin, faisant état d'une fuite de Bercy, le journal *les Echos* validait d'ailleurs ce scénario d'une erreur de Christophe Pourreau, en titrant en une sur un chiffre de 1,5 milliard d'euros de pertes potentielles pour l'Etat et la Sécu.

Dernier pointage

Le gouvernement, empêtré dans cette histoire, espérait bien en rester là... Mais nous avons demandé des précisions à Bercy. Le cabinet de Bruno Le Maire a mis près d'un mois pour répondre. Et il s'avère que le haut fonctionnaire ne s'est pas trompé. Entre 2012 et 2017, il y a eu pas moins de 2,5 milliards d'euros de prélèvements sociaux émis, et 3,25 milliards au titre de l'impôt sur le revenu. Soit un total de presque 5,8 milliards, proche donc des 6 milliards « selon les derniers pointages » évoqués par le directeur de la législation fiscale en juin, c'est-à-dire incluant presque tout le premier semestre 2018. Qui se trompe alors, si ce n'est le ministre lui-même ?



Mais s'agit-il d'une simple erreur ou peut-on, à ce stade, songer à une erreur volontaire, qui confinerait au mensonge ? Entre 2012 et 2017, selon les chiffres communiqués par Bercy à *Marianne* et à la commission des Finances de l'Assemblée, sur les 5,8 milliards notifiés, les exilés fiscaux ont bien payé 213 millions d'euros à la Sécu au titre de l'exit tax, et 350 millions d'euros à l'Etat au titre de l'impôt sur le revenu. Soit un total de 560 millions d'euros. Quatre fois la somme de 140 millions d'euros sur six ans communiquée par Bercy à la suite de l'annonce d'Emmanuel Macron en mai.

Une telle situation est inédite. Avec cette réforme, annoncée sans concertation par le président, le gouvernement semble prêt à communiquer volontairement sur des chiffres erronés et à mettre la parole d'un haut fonctionnaire en doute, alors même que celui-ci s'exprimait sur le sujet devant la représentation nationale. Or, les politiques publiques se discutent selon un débat contradictoire. Et, pour cela, la presse doit pouvoir compter sur la mise à disposition des données, en l'occurrence de chiffres incontestables. Que Bercy, le principal producteur et détenteur de ces éléments, faillisse dans cette mission ne laisse pas d'interroger... ■